



La campagne 2023 d'avancement de grade TSEEAC s'est terminée la semaine dernière avec la publication sur Bravo Victor d'un communiqué modificatif venant corriger celui signé le 31 août 2023. Il est peu de dire que le SNCTA s'est investi pour que la liste des promus au grade Principal, initialement erronée, soit modifiée pour faire apparaître 6 nouveaux agents.

Si le SNCTA est globalement satisfait de cette issue, il constate néanmoins une longue série de manquements tout au long de cette campagne d'avancement :

- ☹ les organisations syndicales n'auront jamais été prévenues du lancement de la campagne d'avancement, point prévu dans les lignes de gestion de l'avancement votées en CT DGAC ;
- ☹ les organisations syndicales n'auront jamais reçu la liste des agents promouvables avant la publication de la liste d'avancement, point également prévu dans les lignes de gestion de l'avancement. Cette étape aurait pourtant permis d'éviter les nombreuses erreurs dans la composition de la liste de promouvables ;

- ☹ alors que la liste d'agents promouvables s'apprécie au 15 décembre de l'année N-1, la liste des promus n'a été publiée que le 31 août. Les 6 agents « repêchés » dans le grade Principal en novembre n'auront donc pas pu passer en octobre l'examen de la 2<sup>de</sup> qualification. Factuellement, leur carrière a donc été freinée et leur mobilité restreinte ;
- ☹ des critères de promotion n'apparaissant pas dans les lignes de gestion DGAC ont été utilisés ;
- ☹ la méthode de reprise de l'ancienneté des ex militaires devrait être mieux explicitée pour obtenir l'adhésion de tous.

Le SNCTA connaît les difficultés d'effectif de certains services centraux, SDRH en particulier, et ne veut accabler personne : il espère que tout sera mis en place pour les résorber. Il ne peut néanmoins accepter autant de libertés prises avec des règles votées.

**Le SNCTA demande qu'un bilan soit réalisé pour ne plus reproduire les manquements de 2023 en 2024 et pour éviter que la carrière des TSEEAC n'en pâtisse.**

**Au regard des résultats, il mesure par ailleurs les difficultés engendrées par des taux pro/pro trop bas et revendique dans le Protocole une amélioration de ces derniers.**